

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 595

présenté par

M. Vallaud, Mme Karamanli, Mme Untermaier, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, Mme Pires Beune, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 6.

Selon le Gouvernement, cet article a vocation à mieux encadrer le recrutement des agents contractuels, afin de s'assurer que celui-ci soit prononcé à l'issue d'une procédure permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les députés socialistes et apparentés partagent cet objectif mais regrette que la procédure évoquée soit définie par décret en Conseil d'État, sachant que le Gouvernement s'était engagé à publier les projets de décret en même temps que le projet de loi.

En l'absence de publication de ce décret, le groupe Socialistes et apparentés s'oppose à cet article.